

PROCES-VERBAL DU CONSEIL INTERCOMMUNAL DE POLICE NORD VAUDOIS

Mardi 19 juin 2018 - Chamblon

M. Stéphane Baudat, nouveau Président, salue l'assemblée.

L'ordre du jour établi se compose des opérations statutaires ainsi que de **5 points à traiter**.

OPERATIONS STATUTAIRES

- a) Appel nominal
- b) Ouverture de la séance
- c) Adoption du procès-verbal de la séance du 7 novembre 2017 à Treycovagnes
- d) Adoption de l'ordre du jour

ORDRE DU JOUR :

- 1) Assermentations
- 2) Communications du Président du Conseil intercommunal
- 3) Communications du CODIR par sa Présidente
- 4) Préavis 01/2018. Comptes 2017.
- 5) Divers et interventions individuelles

a) Appel nominal

Le Président invite **Mme Marie-Louise Miéville** secrétaire, à procéder à l'appel nominal des délégués des 11 Communes associées.

Suite à cet appel, **il est enregistré la présence de 10 Communes sur 11** (Suchy n'étant pas représentée), **totalisant 19 délégués sur 22**. Quatre personnes se sont excusées (Serge Berthoud d'Orbe qui est remplacé par M. Philippe Cochard. M. Alain Bonnevaux de Treycovagnes, remplacé par M. Pascal Wüthrich. Egalement excusés M. Eric Girardet de Suchy et Mme Janique Tissot de Method. Il est pris note d'une absence sans excuse.

b) Ouverture de la séance

M. Stéphane Baudat reprend la parole. **Le quorum étant largement atteint, la séance du Conseil intercommunal est ouverte officiellement**. Il tient à excuser l'absence de MM. Pierre-André Tharin et José Souto tous deux membres du CODIR.

Il salue également la présence de M. Christophe Zwahlen en qualité d'auditeur, représentant de la commission sécuritaire pour la ville d'Orbe.

c) Adoption du procès-verbal de la séance du 7 novembre 2017 à Treycovagnes.

Le procès-verbal a été adressé à chaque délégué avec la convocation, il n'est donc pas lu.
Ne suscitant aucune remarque ni modification, le Président le soumet alors aux voix et c'est à l'unanimité que celui-ci est adopté.

M. Stéphane Baudat remercie Mme Marie-Louise Miéville pour sa rédaction.

d) Adoption de l'ordre du jour

Le Président procède à l'adoption de l'ordre du jour lequel obtient l'unanimité.

ORDRE DU JOUR :

- 1) Assermentations
- 2) Communications du Président du Conseil intercommunal
- 3) Communications du CODIR par sa Présidente
- 4) Préavis 01/2018. Comptes 2017 – Rapport de la commission de gestion. Débat et décision
- 5) Divers et interventions individuelles

1) Assermentations

Le Président débute avec l'assermentation de 2 délégués au Conseil intercommunal

- **M. Max Holzer**, Commune de Chamblon
- **M. Pascal Wüthrich**, Commune de Treycovagnes.

Après lecture de la promesse légale et à l'appel de leur nom, ils prêtent serment et obtiennent ainsi le pouvoir de délibération et décision.

2) Communications du Président du Conseil intercommunal

M. Stéphane Baudat communique :

a) Respect du règlement des Conseils : Il fait un bref rappel aux délégués désirant prendre la parole lors des débats de notre Conseil, en demandant que ceux-ci **s'annoncent et se lèvent afin d'améliorer la tenue de l'assemblée** et par la même, de faciliter le travail de rédaction du procès-verbal.

b) Règlement du Conseil intercommunal : Le travail d'élaboration de celui-ci a été adressé et corrigé par les juristes du Service des Communes de l'Etat de Vaud. Mais il est pour le moment en contradiction avec les statuts de l'Association intercommunale, qui doivent eux aussi être modifiés. Il faut donc attendre l'approbation des dits statuts avant de soumettre le règlement.

3) Communications du CODIR par sa Présidente

Madame Valérie Jaggi Wepf prend la parole :

a) Modification des statuts de l'Association : Elle informe l'assemblée de l'avancement des démarches, lesquelles ont été entravées par le Conseil communal d'Yverdon-Les-Bains qui a, à nouveau mis en évidence un déficit des droits démocratiques.

Le Service des Communes a donc tout bloqué obligeant le CODIR à participer à différentes séances avec la Préfecture et le SCL pour faire avancer la situation.

Les décisions suivantes ont résulté de ces entretiens :

- A l'avenir il n'y aura plus 2 délégués par Commune, mais qu'un seul.
- Pour les Communes qui ont nommé une Commission sécuritaire de 5 ou 7 membres, celles-ci pourront assister aux séances mais qu'une seule personne sera assermentée et aura le droit de vote et de délibération avec l'entier des suffrages de sa Commune.
- Ce changement fondamental des statuts implique que ceux-ci devront être à nouveau approuvés par le législatif de chaque Commune.
- Un préavis desdits statuts sera présenté lors de la prochaine séance de septembre 2018, avec les modifications en caractères gras, des articles suivants :

- **L'article 9** Composition, se verra modifié comme suit :

Le Conseil intercommunal est formé **d'un délégué** par Commune associée.

Un suppléant est en outre désigné par chaque Commune. Le suppléant remplace au Conseil intercommunal le délégué titulaire absent.

Chaque Commune dispose de droit de deux voix. En outre, chaque Commune dispose d'une voix supplémentaire par tranche entamée de 1'000 habitants.

Le dernier recensement cantonal officiel précédent le début de chaque législature est déterminant pour fixer le nombre d'habitants.

- **Article 10** Désignation et durée du mandat

Les délégués ainsi que leurs suppléants **sont désignés par le Conseil général ou communal en son sein**, au début de chaque législature et pour la durée de celle-ci. Ils peuvent être révoqués que par ce dernier. En cas de vacance il est pourvu sans retard au remplacement du délégué ou du suppléant ;

Il y a notamment vacance lorsqu'un membre du Conseil intercommunal remet son mandat d'élu au sein du **législatif communal** ou perd cette qualité **ou est nommé au Comité de Direction**.

Article 11 Organisation

La durée du mandat du Président du Conseil intercommunal **est d'une année**. Il est rééligible. (les autres points restent inchangés).

Article 26 Commission de gestion. Composition

La commission de gestion est composée de 5 membres **et de deux commissaires suppléants**.
(les autres points restent inchangés).

Article 37 Comptabilité

L'addenda voté lors du Conseil intercommunal du 11 novembre 2013, pour le report du budget au 15 novembre de chaque année, n'était pas conforme à la Loi sur les Communes. Cet article restera donc comme à son origine, sans modification, comme suit :

Le budget est approuvé par le Conseil intercommunal **avant le 30 septembre** et les comptes avant le 30 juin au plus tard de chaque année.
(les autres points restent inchangés).

Le préavis présentant les modifications des statuts de l'Association intercommunale sera donc mis à l'ordre du jour pour le prochain Conseil intercommunal du 26 septembre 2018, laissant ainsi le temps à toutes les Communes associées de le soumettre ensuite dans leurs Conseils respectifs avant décembre 2018.

Mme Jaggy Wepf ouvre la discussion mais celle-ci n'enregistre aucune question ni remarque.

Le Président poursuit avec le point

4) Préavis 01/2018. Comptes 2017. Rapport de la commission de gestion – Débat et décision.

M. Stéphane Baudat demande si Mme Jaggy Wepf désire commenter les comptes, ce qui n'est pas le cas ; il transmet alors la parole au Président de la commission de gestion **M. Jean-François Tosetti**, lequel énumère les remarques et constats suivants de leur rapport :

1) Les communes qui ne financent pas de manière spécifique leur sécurité, ont payé leur contribution à l'équivalent de 2 points d'impôt, le solde étant réparti entre Yverdon-les-Bains (81,62 %) et Orbe (15,65 %), selon la pondération prévue dans le protocole initial.

2) Grâce aux économies réalisées par rapport aux prévisions 2017, la facturation des coûts de la police régionale aux Communes partenaires est inférieure de CHF. 540'160. – dont CHF 464'590.— pour Yverdon-Les-Bains et CHF 95'100.—pour Orbe. Les autres Communes voient leur contribution augmenter globalement de CHF 19'530.— en lien avec l'évolution du point d'impôt calculé selon les chiffres de la péréquation 2016, et conformément au nombre d'habitants au 31.12.2016 également.

Le Président remercie la commission et ouvre la discussion. Personne ne désirant s'exprimer, il la referme.

M. Stéphane Baudat soumet le préavis 01/2018 avec le rapport de la commission de gestion à la votation.

Les comptes de l'exercice 2017 sont acceptés par un vote unanime.

5) Divers et interventions individuelles

a) Le Président invite chacun à prendre note des dates retenues pour les prochains Conseils intercommunaux de l'Association, soit :

18 h. Mercredi 26 septembre 2018 à Cheseaux-Noréaz

19 h. Mercredi 12 juin 2019, à Ependes

19 h. Mercredi 25 septembre 2019, à Method.

Il remercie d'avance ces Communes pour leur accueil.

b) **Mme Valérie Jaggy Wepf** informe l'assemblée que depuis le 5 décembre 2017, la Police Nord vaudois a reçu son accréditation définitive de la part du Conseil cantonal de Sécurité. Qu'au niveau opérationnel cela ne va pas apporter de grands changements, mais que les modifications se sont plus fait sentir notamment au niveau des locaux, des cellules, de la réception, des horaires d'ouverture. Plusieurs critères doivent être remplis et sont contrôlés par une commission.

Cette accréditation n'avait pas pu être demandée auparavant étant donné que des Communes se sont retirées de l'Association à la suite de leur fusion et d'autres sont venues rejoindre la PNV par la suite. Une certaine stabilité était nécessaire pour l'obtenir dans de bonnes conditions.

c) **M. Max Holzer**, Syndic de Chamblon, salue l'assemblée et se dit heureux de recevoir l'organe législatif de la police régionale dans sa Commune ; il convie ensuite chacune et chacun à prendre part au verre de l'amitié.

La parole n'étant plus sollicitée, le Président remercie l'assemblée et clôt la séance à 19 h 45.

Pour le bureau du Conseil intercommunal

Le Président



Stéphane Baudat



La Secrétaire



Marie-Louise Miéville

Après la séance, et par un bref exposé, M. le Lieutenant-Colonel, **Pascal Pittet** renseigne l'assemblée de l'évolution globale de la PNV.